

NOUVELLES DE ROME.

D'après le *Moniteur de Rome*, la note qui vient d'être remise au Vatican de la part du gouvernement français est conçue en termes conciliants et donne des assurances précises au sujet de la question religieuse. Le *Moniteur* regarde les déclarations de MM. Jules Ferry et Martin Feuillée comme un symptôme significatif. Il croit que l'intention du gouvernement français est de maintenir le Concordat et le budget des cultes, sans restriction, et de continuer ses bon rapports avec la papauté. En face de la triple alliance, si la France déchirait le pacte séculaire qui l'unit à Rome, elle repousserait une grande force internationale. Des résolutions loyales et énergiques sont nécessaires. La France doit choisir entre une rupture avec le radicalisme violent et athée, et une guerre ouverte avec le Vatican.

Sous le rapport des nationalités, le Sacré-Collège des cardinaux est ainsi composé ; 7 Romains, 25 Italiens, 9 Français, 6 Autrichiens et Hongrois ; 4 Espagnols et Portugais ; 4 Anglais et Irlandais ; 1 Allemand, 1 Bavarois, 2 Polonais, 1 Belge, 1 Américain et 1 Arménien.

Il n'y a que l'Eglise catholique qui puisse avoir un Sénat dont les membres appartiennent à tous les pays du monde.

Dans une séance qu'elle a tenue le 8 courant, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré qu'il y avait lieu d'introduire en Cour de Rome la cause de béatification et canonisation du serviteur de Dieu Antoine-Sylvestre Receveur, prêtre du diocèse de Besançon et fondateur de la Société de la Retraite chrétienne, mort en 1804. A la publication prochaine du décret pontifical sanctionnant cette décision des Rites, le serviteur de Dieu dont il s'agit, recevra, par le fait même, le titre de Vénérable. Ensuite l'Ordinaire de Besançon sera autorisé à faire le procès apostolique sur la renommée de sainteté, sur les vertus et les miracles en général du vénérable Receveur.

Un fait d'une exceptionnelle gravité s'est produit à Gènes pendant la procession du Saint-Sacrement.

Les autorités avaient interdit la sortie du pieux cortège. La foule, massée sur la place devant la grande porte, demandait à grands cris que la procession suivit son trajet ordinaire.

L'archevêque s'y refusa et régla seulement que le Saint-Sacrement sortirait sous le porche, et de là bénirait les catholiques génois.

Mais au moment où le prélat se présentait sous le portail, les agents de police et les carabiniers se précipitèrent sur lui pour le faire reculer.